

L'EPIDE : un dispositif qui a fait ses preuves !

Qu'est-ce que l'EPIDE ? Il s'agit d'un dispositif national dont la mission consiste à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Bien qu'il soit sous la tutelle du ministère de l'Emploi, le cadre est d'inspiration militaire. C'est notamment en cela que l'EPIDE se distingue des autres dispositifs. Par exemple, le port de l'uniforme est obligatoire. Il y a aussi un internat, une éducation à la citoyenneté, ainsi que des activités sportives.

L'EPIDE, pour qui ? Les centres EPIDE accueillent des jeunes âgés de 18 à 25 ans, et ce, jusqu'à un niveau bac non validé. La formation dure de 8 à 24 mois, car un parcours individualisé de découverte des métiers et de remise à niveau est proposé. A l'EPIDE, il est possible de préparer un concours, comme de bénéficier de cours d'anglais, de faire des stages, ou encore de passer le BAFA, le CACES, le SIAP... Chaque participant perçoit une indemnisation pendant la durée du parcours. Il est également possible d'obtenir des aides financières pour passer le permis de conduire.

Enfin, il est à noter que 50 % des jeunes qui ont intégré l'EPIDE sont soit en emploi soit en formation qualifiante ou diplômante à la fin de leur parcours.

Un fort partenariat avec les missions locales

En partenariat avec l'EPIDE de Montry, la mission locale d'Aubervilliers organise plusieurs fois dans l'année des informations collectives de recrutement. Pour participer à ces informations collectives, l'inscription est obligatoire. Elle se fait auprès de l'accueil de la mission locale, sur place (62 avenue de la République) ou par téléphone (01 71 86 35 36).

Pour plus d'informations, n'hésitez donc pas à cliquer sur la plaquette de présentation ou sur le lien ci-dessous ou encore à contacter votre conseiller.



L'EPIDE

<http://www.epide.fr>

Pour toutes ces démarches, la mission locale d'Aubervilliers peut vous conseiller et vous accompagner, n'hésitez donc pas à nous contacter.